



Communiqué de presse

Marseille, le 5 octobre 2011

Le sang : enjeux anthropologiques, éthiques, juridiques et politiques Colloque international à Marseille les 12, 13 et 14 octobre 2011

Universitaires, chercheurs et acteurs du monde de la transfusion sanguine se réunissent trois jours à Marseille, du 12 au 14 octobre prochain, sur une thématique riche et passionnante: « Le sang : enjeux anthropologiques, éthiques, juridiques et politiques ».

Cette rencontre inédite par son caractère pluridisciplinaire doit permettre une mise en commun des expertises et des débats. Les nombreuses interventions porteront notamment sur :

- **Enjeux anthropologiques et juridiques :**
 - La transfusion sanguine : repères anthropologiques et juridiques.
 - Cultures et don de sang : perceptions, représentations, pratiques.
- **Enjeux éthiques et médico-scientifiques**
 - Donner et recevoir : L'éthique médicale face au multiculturalisme.
 - Les usages du sang de cordon ombilical.
- **Enjeux éthiques et politiques**
 - Communication éthique et autosuffisance.
 - Le don, engagement associatif et mobilisation de la société.
 - L'Europe et le don éthique : du débat national aux interrogations communautaires.

Ce colloque, organisé par l' **Unité Mixte de Recherche 6578** (CNRS / Université de la Méditerranée / Etablissement Français du Sang), en présence du Pr. Gérard Tobelem, Président de l'EFS, du Pr. Dominique MARANINCHI, Directeur Général de l'AFFSAPS, Emmanuelle Prada-Bordenave, Directrice Générale de l'Agence de la Biomédecine, du Pr. Jean-François Mattei, Président la Croix-Rouge française et de nombreuses personnalités, permettra d'échanger sur les problématiques portant sur le don biologique dans notre société actuelle.

Pour consulter le programme et s'inscrire rendez-vous sur www.medethique.com.

Rappel : les principes éthiques du don de sang

Le don de sang est régi en France par quatre principes éthiques fondateurs de la transfusion sanguine :

- l'anonymat : l'identité du donneur et du receveur, ainsi que les données attenantes, sont seulement connues de l'EFS ;
- le bénévolat : gratuit, le don de sang ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit. L'absence de contrepartie participe à la sécurité transfusionnelle ;
- le volontariat : acte librement consenti, le don de sang n'est soumis à aucune contrainte ;
- la gratuité : le sang et les produits sanguins ne sont pas source de profit. Le prix unitaire des poches est fixé par l'État. Ce tarif correspond à la prise en charge de l'ensemble des frais engagés dans l'activité de transfusion (collecte, préparation, qualification, distribution).

Contacts presse :

Stéphanie Kanoui : 01 49 24 58 40 / s.kanoui@thedesk.fr | Angélique d'Esteve : 01 49 24 58 41 / a.desteve@thedesk.fr

Contacts EFS :

Alexandre Talamoni : 04 91 17 03 73 / 06 83 81 21 49 | Françoise Le Failler : 01 55 93 96 66 / 96 23 - 06 33 16 31 11